

NEOEN



Projet agrisolaire : La Baconnière 2

23/01/2024

L'Exploitation

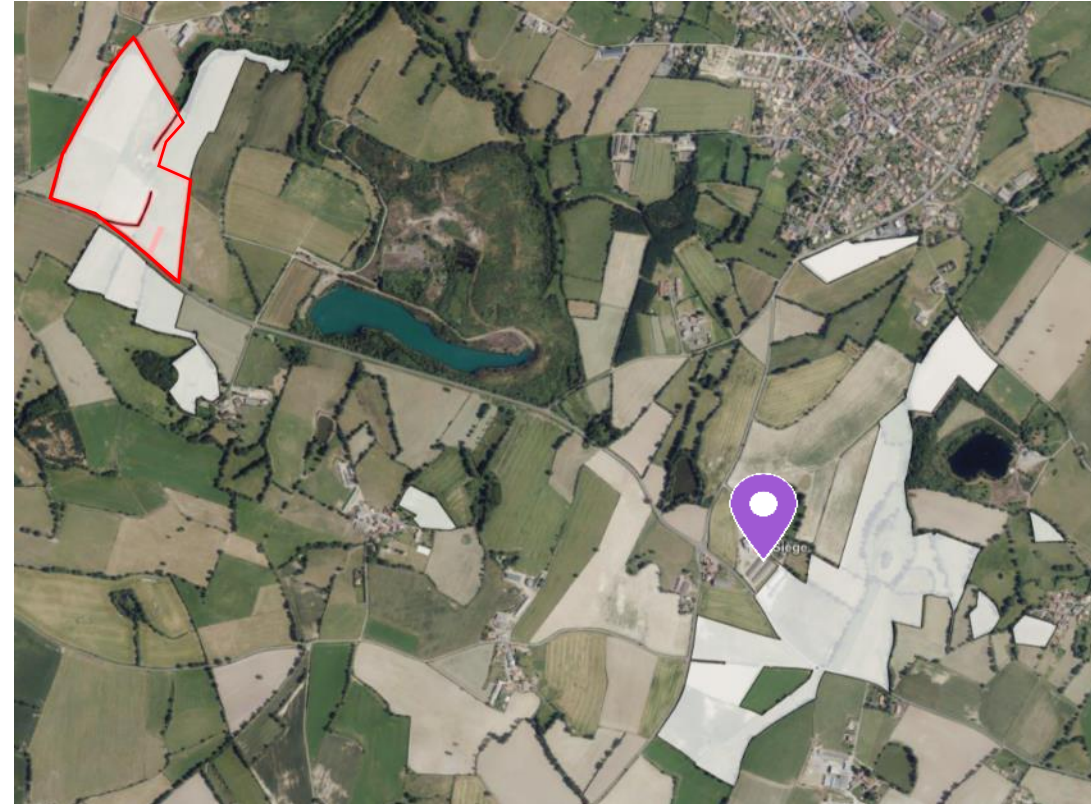
Développée depuis plus de 27 ans par Christophe Clochard qui l'a lui-même repris de ses parents, l'exploitation familiale c'est aujourd'hui :



76 hectares de terres, situés entre la Malécotière et la Houillère, sur la commune de Sèvremoine
→ **20 ha de cultures** et **56 ha en herbe**



Naisseur/engraisseur de bovin (Limousine), les 125 têtes de bétail utilisent aujourd'hui 1000 m² de bâtiment l'hiver et pâturent le reste de l'année.

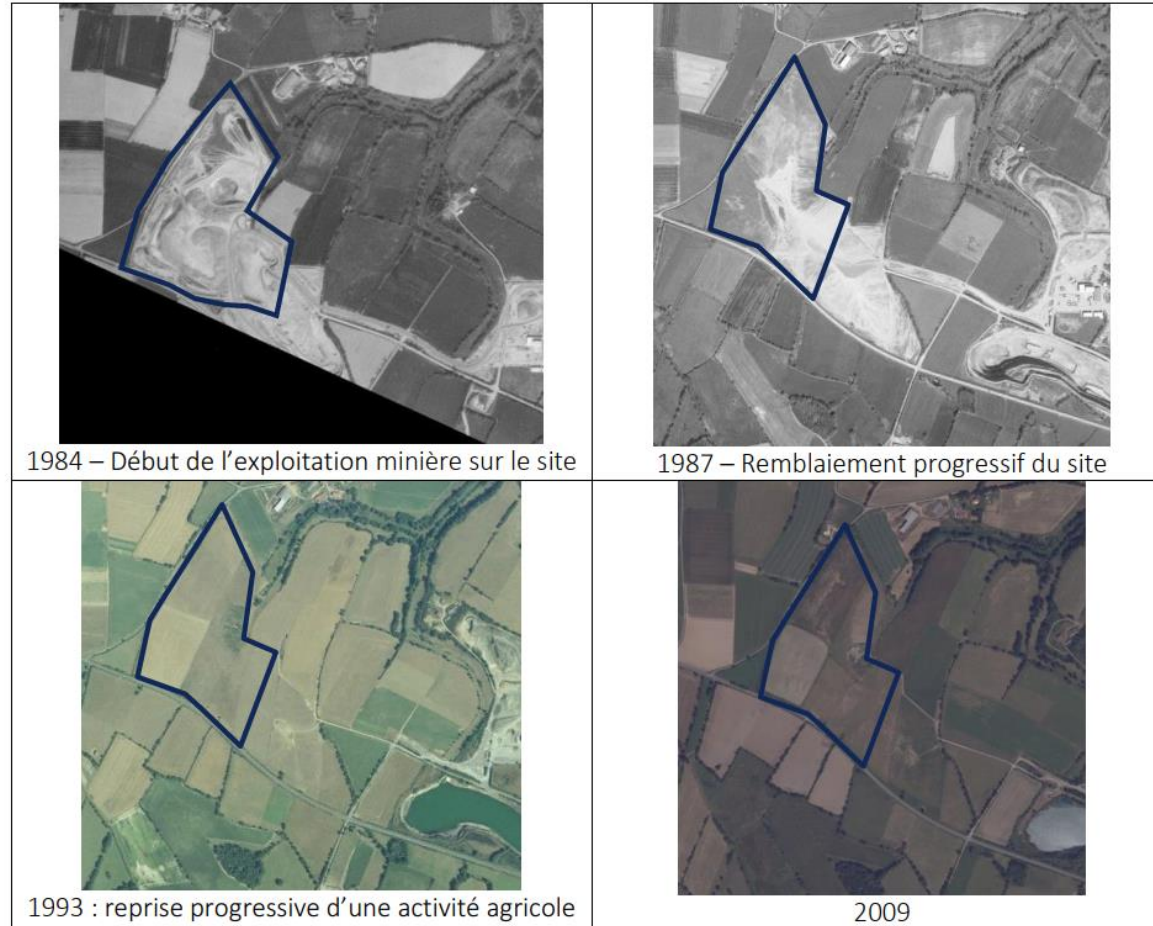


En blanc : emprise de la ferme (76 ha). En rouge : emprise du projet

Choix du site - Vues aériennes



Historique du site



Un site exploité par la COGEMA pour l'extraction d'uranium jusqu'à la fin des années 80

Etudes de potentiel agronomique



Résultats de l'analyse de sols : (Bureau d'étude Impact et environnement) :

Zone 1 : Sol peu profond, sur substrat à 30 cm, limono-sableux sain et séchant, caillouteux dès la surface : faible potentiel agricole

- **Zone 2** : Sol moyennement profond limono-sablo-argileux à argilo-sableux, hydromorphe dès la surface : faible potentiel agricole

- **Zone 3** : sol moyennement profond limono-sablo-argileux sur arène granitique, sain jusqu'à 30 cm de profondeur : potentiel agricole moyen

Les terrains ont majoritairement un potentiel agronomique faible et sont séchants à partir de juin

Activité sur site

Registre parcellaire graphique (RPG)



2023

- Prairies permanentes
- Légumineuses/graminés



2022

- Prairies permanentes
- Triticales d'hiver



2021

- Prairies permanentes
- Prairies temporaires

Une quinzaine de vaches gestantes ou à l'engraissement pâturent sur les 15 ha

Activité future



- *Valoriser des terrains agricoles à **faible qualité agronomique des sols***
- *Diversifier le cheptel et développer la filière ovine de la région*

L'exploitation vise la **diversification** en acquérant ~ **100 ovins de race vendéenne** pour ~ **200 agneaux/ans**

A photograph showing a large adult sheep with a thick, light-colored woolly coat and a dark face standing in a green field. In the foreground, two young lambs are lying down; one is dark brown and the other is light brown with a white face. In the background, rows of solar panels are visible under a blue sky with some clouds. A blue container is also visible on the right side of the field.

Le projet agrisolaire de Baconnière 2

Activité future



- *Valoriser des terrains agricoles à **faible qualité agronomique des sols***
- *Diversifier le cheptel et développer la filière ovine de la région*
- *Allier la production d'énergies renouvelables et une activité agricole*
- *Eviter des terrains à très fort enjeux environnementaux (absence de ZH = terrains éligibles aux AO CRE)*

L'exploitation vise la **diversification** en acquérant ~ **100 ovins de race vendéenne** pour ~ **200 agneaux/ans**

Historique du projet

- **Décembre 2018:** Lancement du projet
- **Février à Aout 2019:** Relevés faunes flores + état initial de l'étude d'impact
- **Juin – Juillet 2019:** Réalisation de l'étude préalable agricole (EPA)
- **Novembre 2019:** Standby à la demande de la Communauté de Communes («Terres agricoles »)
- **Avril 2021:** Doctrine agrisolaire de la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
- **2022:** Audit de capacité agricole + reprise du design en agrisolaire conformément au CdC de l'IDELE et de la FNO
- **Q4 2022 :** Pôle ENR
- **2023 :** Adaptation du dossier de demande de PC
- **Q1 2023 :** Loi APER
- **Q2 2024 :** Décret agrivoltaïque
- **2024 :** mise à jour de l'EIE
- **2025 :** dépôt du dossier de PC

Evolution du projet

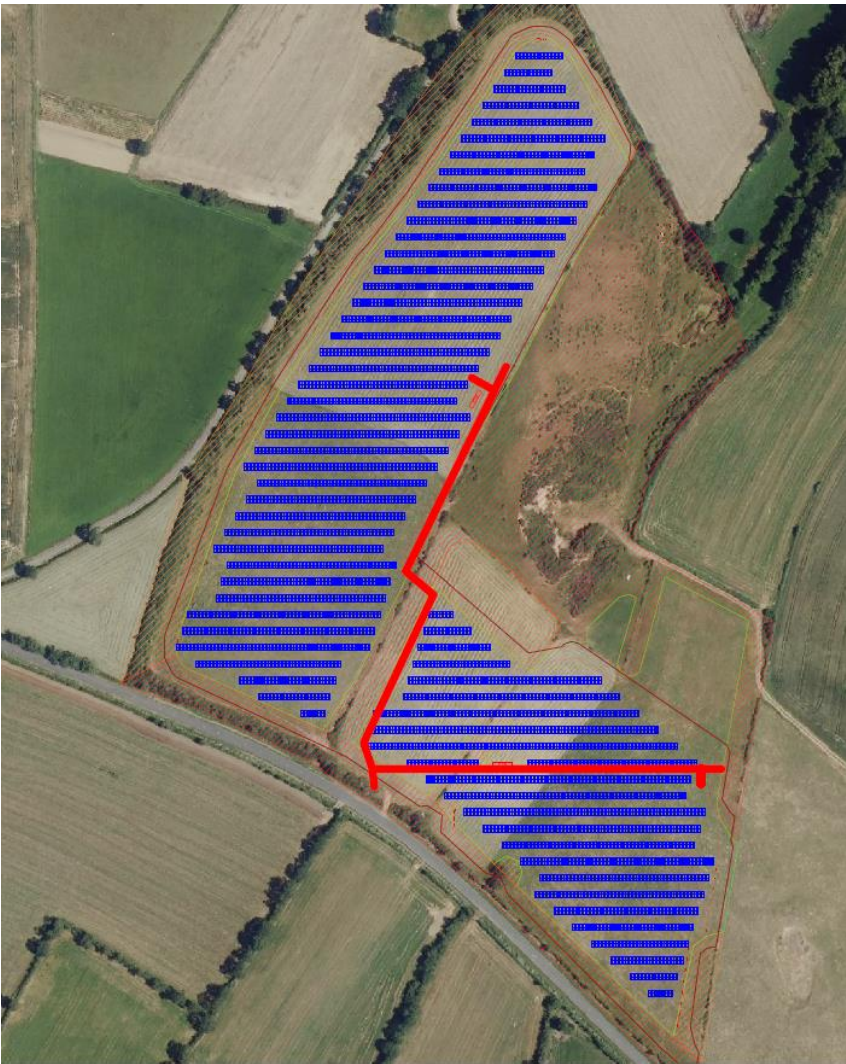
2019



2022



Implantation retenue et Chiffres-clés



2024



2025

Implantation retenue et Chiffres-clés



**9,6 hectares
installés**



7 MWc



Structures Monopieu



**Une durée
d'exploitation de
30 ans minimum**



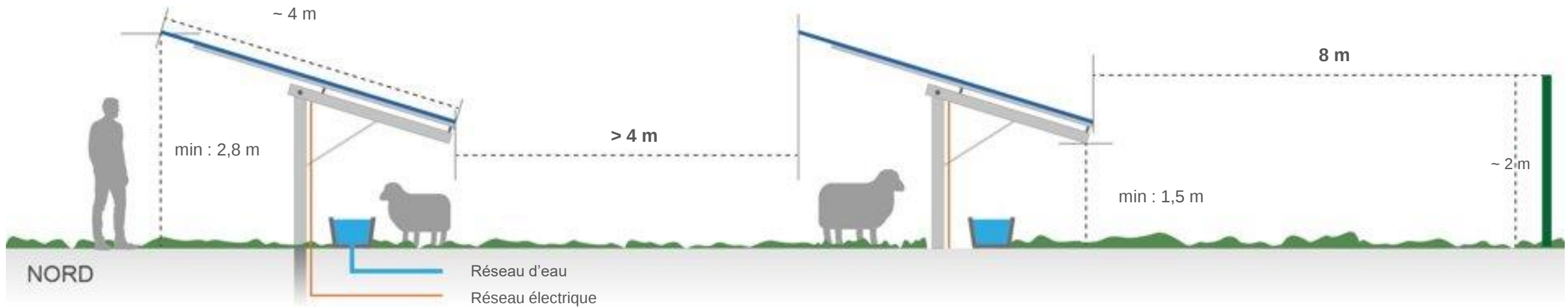
**Production
de plus de 8,5 GWh/an**



**Equivalent-conso.
annuelle de plus de
3 300 personnes
chauffage inclus**

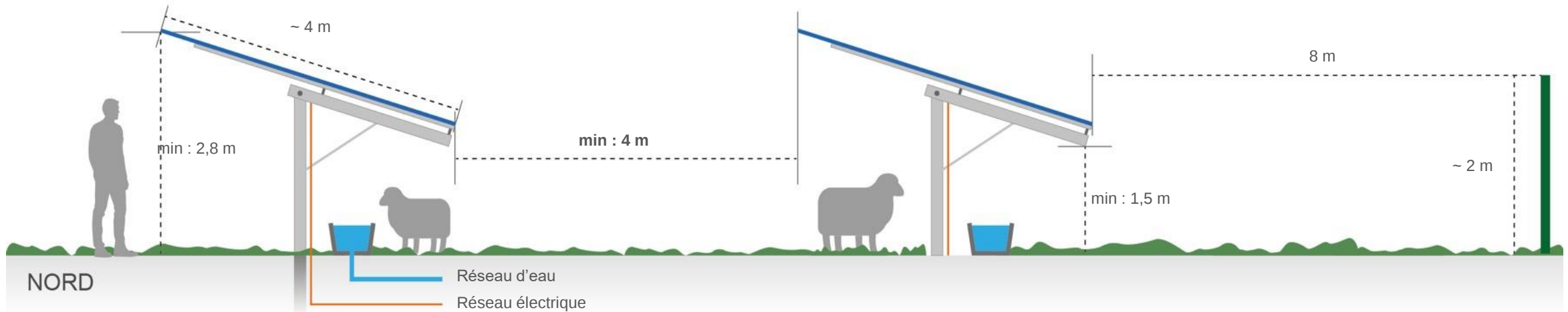
Plan en coupe du parc agrisolaire

Le dimensionnement des parcs agrivoltaïques ovins de Neoen respecte les règles de conception définies par la FNO et l'IDELE



Conception d'un projet agrivoltaïque appliqué à la filière ovine

Le dimensionnement des parcs agrivoltaïques ovins de Neoen respecte les règles de conception définies par la FNO et l'IDELE



Contribue à **l'amélioration du bien-être animal** conformément à l'article L. 314-113 du décret du 8/04/2024

- + Une densité de panneaux photovoltaïque **au service de la production agricole**
- + Les dimensions des installations permettent aux animaux de **circuler sans se blesser**
- + La **ressource fourragère est optimisée, et la mécanisation** est rendue possible
- + Les engins agricoles peuvent **circuler aisément et se retourner**

Notre ambition agrivoltaïque : une solution gagnant gagnant



► **Une aide à l'installation**
Rémunération de l'éleveur



► **Une participation à l'achat de matériel**
(clôtures, abreuvoirs etc.)



► **Une proposition de formation** à la gestion de troupeau sur un parc agrivoltaïque



Des projets qui valorisent des terrains à faible valeur ajoutée, permettant une diversification du revenu de l'exploitant, ne dépassant pas 30 % de la SAU totale de l'exploitation.



Contrat agrivoltaïque Neoen

Fonctionnement d'un parc agrivoltaïque

A - Tables de modules photovoltaïques

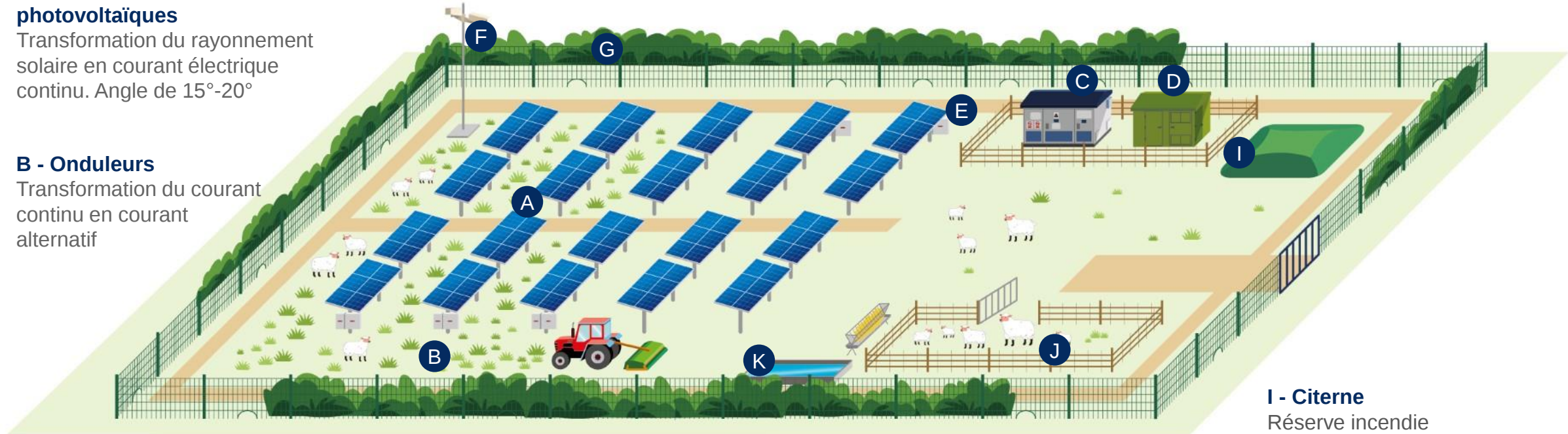
Transformation du rayonnement solaire en courant électrique continu. Angle de 15°-20°

B - Onduleurs

Transformation du courant continu en courant alternatif

K - Abreuvoir

J - Parc de contention



I - Citerne
Réserve incendie

C - Poste de transformation

Elévation de la tension et comptage de la production

D - Poste de livraison

Injection de la production sur le réseau de distribution d'électricité

E - Câbles enterrés

Tous les câbles, dimensionnés selon les préconisations du service incendie, sont enterrés

F - Clôture et caméras

Sécurisation du site
Passages aménagés pour la petite faune

G - Haie paysagère

Travail sur l'intégration paysagère en cohérence avec les enjeux du site

Un exemple de parc agrivoltaïque



Notre 1^{er} parc agrivoltaïque : Bioule (Tarn-et-Garonne)

- Mise en service en **juin 2021**
- Installation d'un **cheptel ovin** sur 15,8 ha de parc clôturé (13 MWc) anciennement en friche/prairie fauchée
- Construction d'une **bergerie** pour accueillir les 75 brebis (chargement final prévu : 150 brebis)
- Construction d'un **bâtiment de stockage** pour le foin
- L'accompagnement de l'IDELE
 - **En phase pré-construction et construction** pour l'ensemencement de la prairie, les aménagements agricoles, etc.
 - **En cours d'exploitation**, en partenariat avec la CDA 82, sur les volets agronomiques et zootechniques : bien-être animal, suivi du cheptel, naissance, physiologie des animaux...



En partenariat avec



Services apportés à l'agriculture

➤ Les services apportés par le projet (Décret agrivoltaïque du 8 avril 2024) :

Art. R. 314-110
L'amélioration du
potentiel et de l'impact
agronomiques



Art. R. 314-111
Adaptation au
changement climatique



Art. R. 314-112
Protection contre
les aléas



Art. R. 314-113
Amélioration
du bien-être animal



- **Présence d'un agriculteur actif**
- **Durée maximale entre deux agriculteurs actifs : 18 mois**
- **Production agricole significative : > 90% de la production de référence**
- **Contrôles et suivis : tous les 1 à 5 ans en fonction de la technologie**

A photograph showing a sheep in the foreground, looking towards the camera. It is standing in a green grassy field. On either side of the sheep are long rows of solar panels mounted on metal frames, extending into the distance. The sky is a clear, bright blue. The text "Mise à jour de l'EIE" is overlaid in the center of the image.

Mise à jour de l'EIE

Cartographie des zones humides



Enjeux mammifères, amphibiens, reptiles et insectes



Enjeux avifaune



Enjeux chiroptères



Nouvelle carte des enjeux globaux

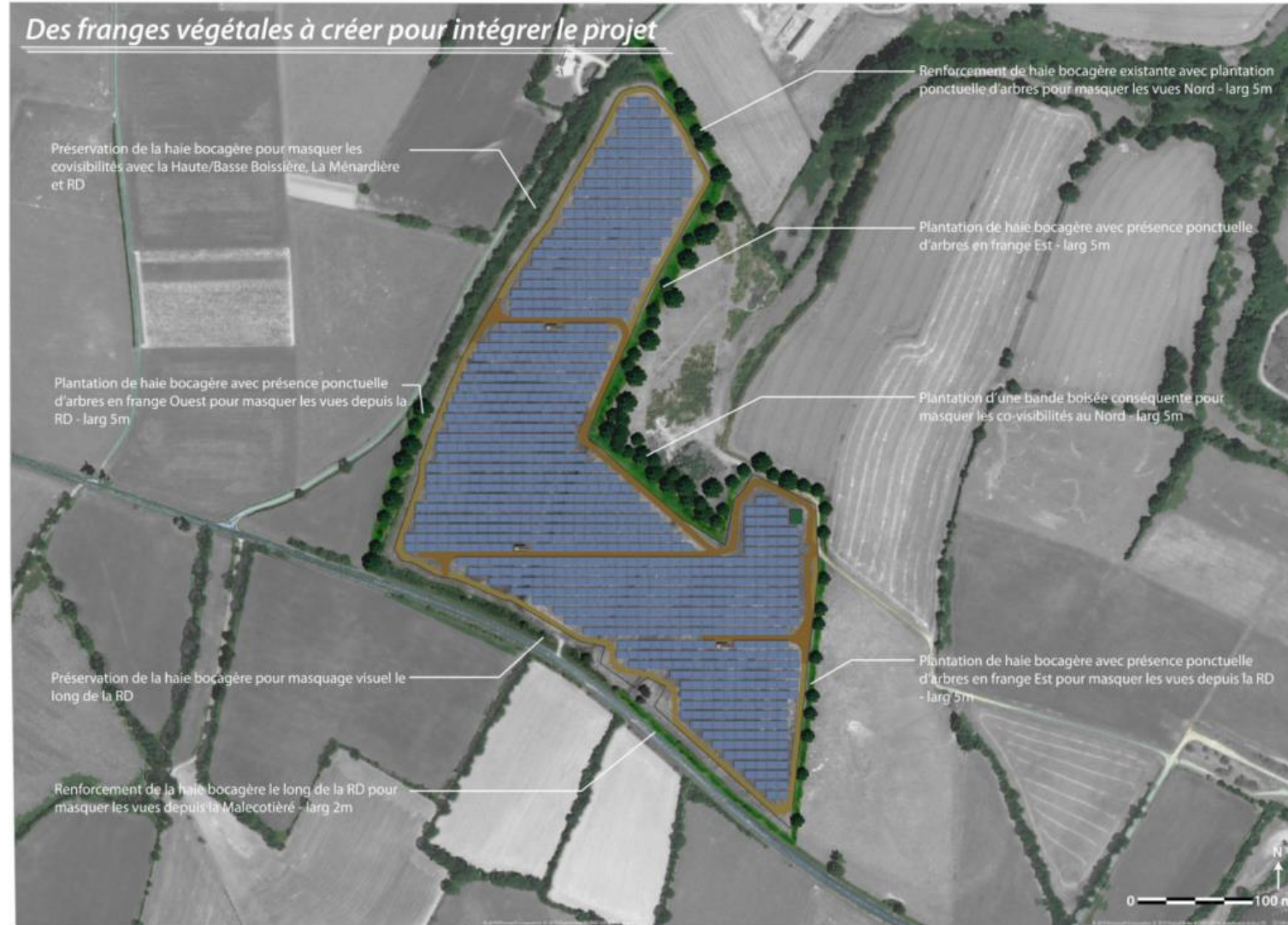


Enjeux paysagers

CARTE DES SENSIBILITÉS ET ENJEUX PAYSAGERS



Enjeux paysagers - Mesures



Source :
Arts et Villes Et des Champs

Enjeux paysagers



Sans plantation



Avec plantation

Source :
Arts et Villes
Et des Champs

Urbanisme



Extrait PLU :

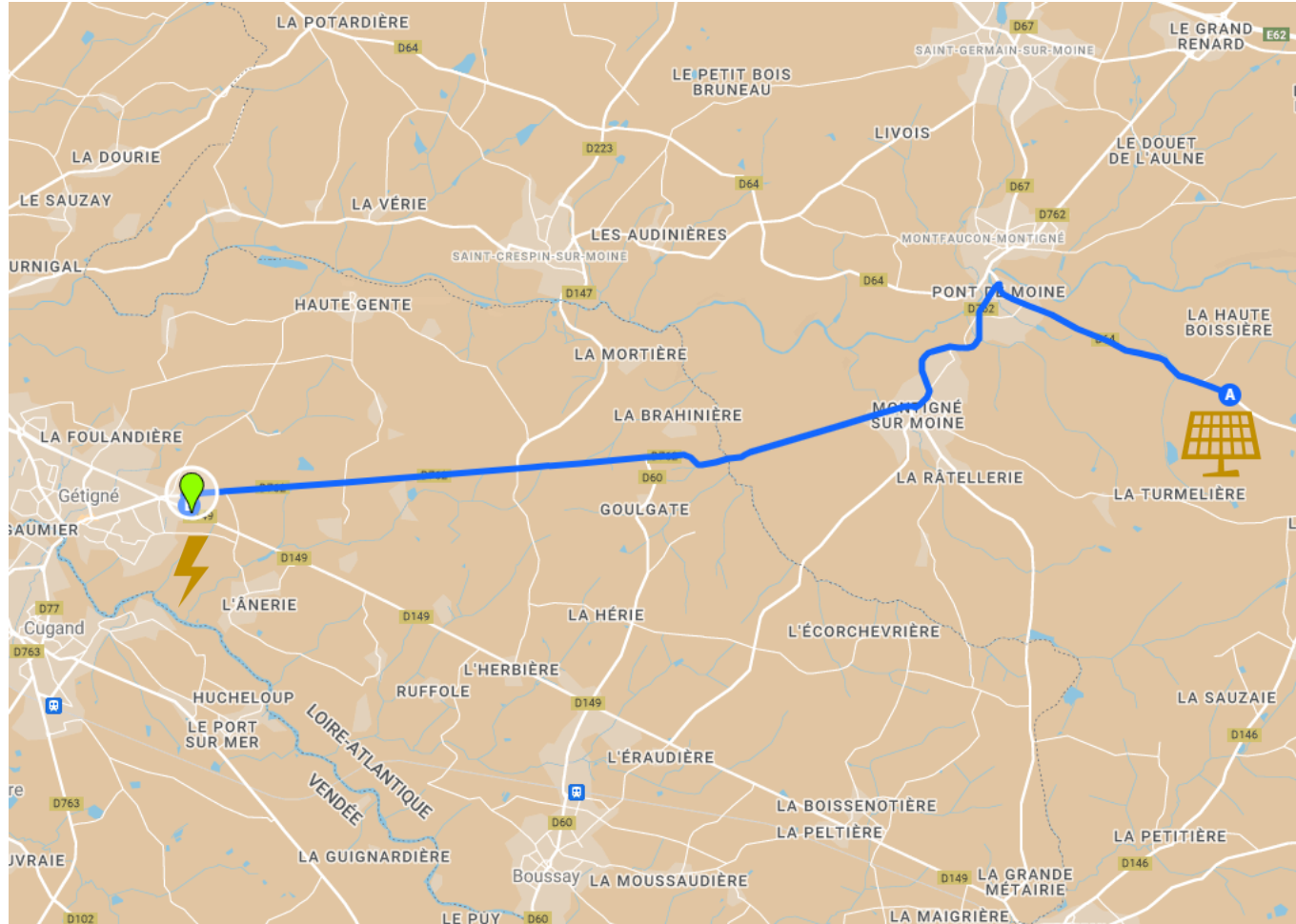
Destinations et sous-destinations des constructions

Dans la zone A, tous secteurs et sous-secteurs :

Sont admis dès lors qu'ils ne compromettent pas le caractère agricole de la zone :

- Les **constructions* et installations** nécessaires à des « équipements d'intérêt collectif ou à des services publics »* à condition :
 - qu'ils soient liés à la réalisation d'infrastructures et des réseaux ou qu'il s'agisse d'ouvrages ponctuels (station de pompage, château d'eau, antennes de télécommunications, relais hertzien, ligne de transport ou de distribution et transformateur d'électricité, constructions, station d'épuration, éolienne, déchetterie, etc.) ;
 - qu'ils ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale dans l'unité foncière où ils sont implantés ;
 - qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des paysages.

Raccordement



Puissance à raccorder $\approx 5,8 \text{ MW}_{\text{AC}}$

NEOEN

ENEDIS



PDL

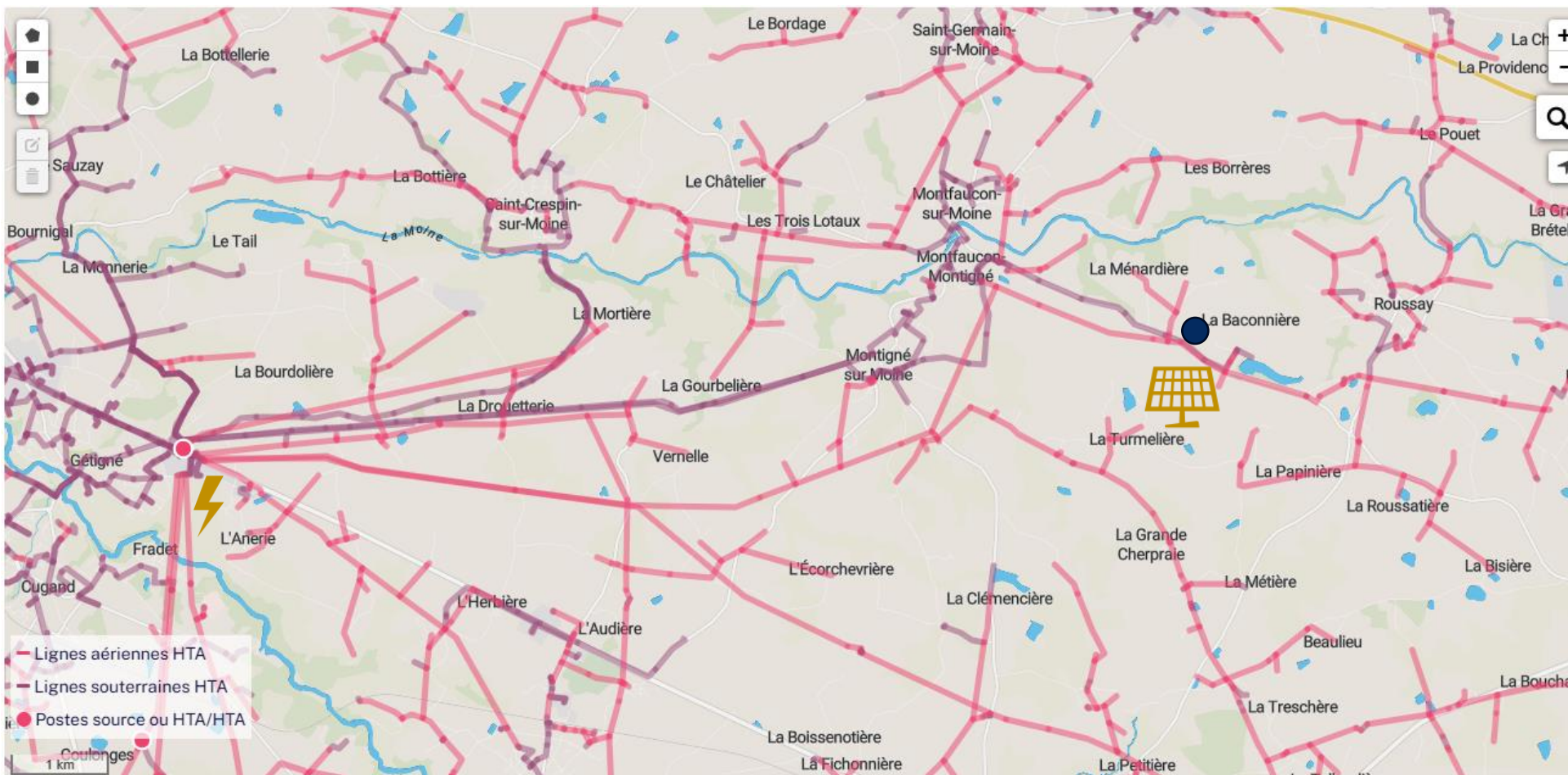


Poste
source

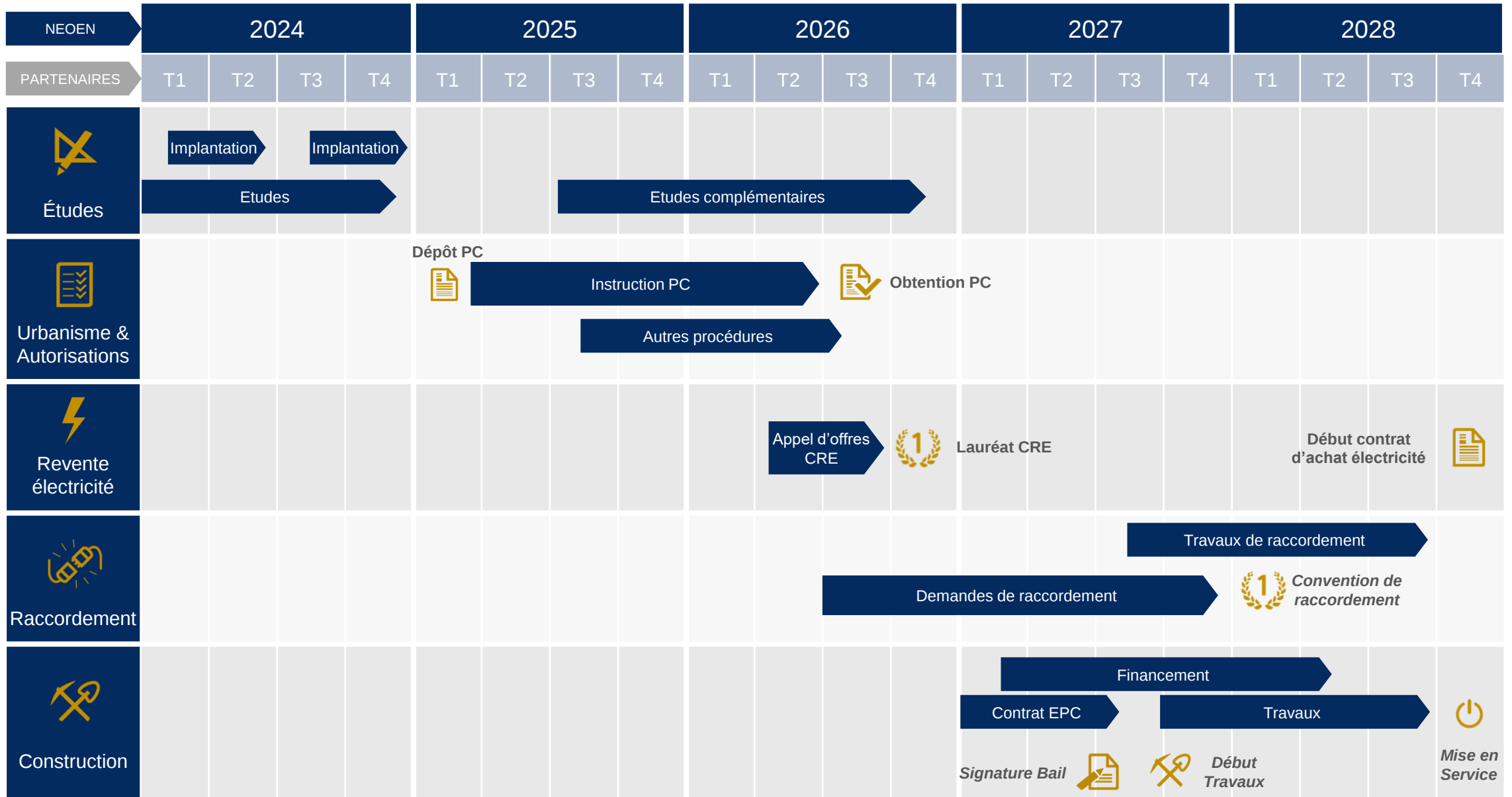


Distance au poste source : **12,2 km**

Raccordement



Planning prévisionnel du projet



Neoen, un leader local en France



• Solaire

En opération : 830 MWc
En construction : 288 MWc



• Éolien

En opération : 482,1 MW
En construction : 21 MW



• Stockage

En opération : 22 MW / 22 MWh

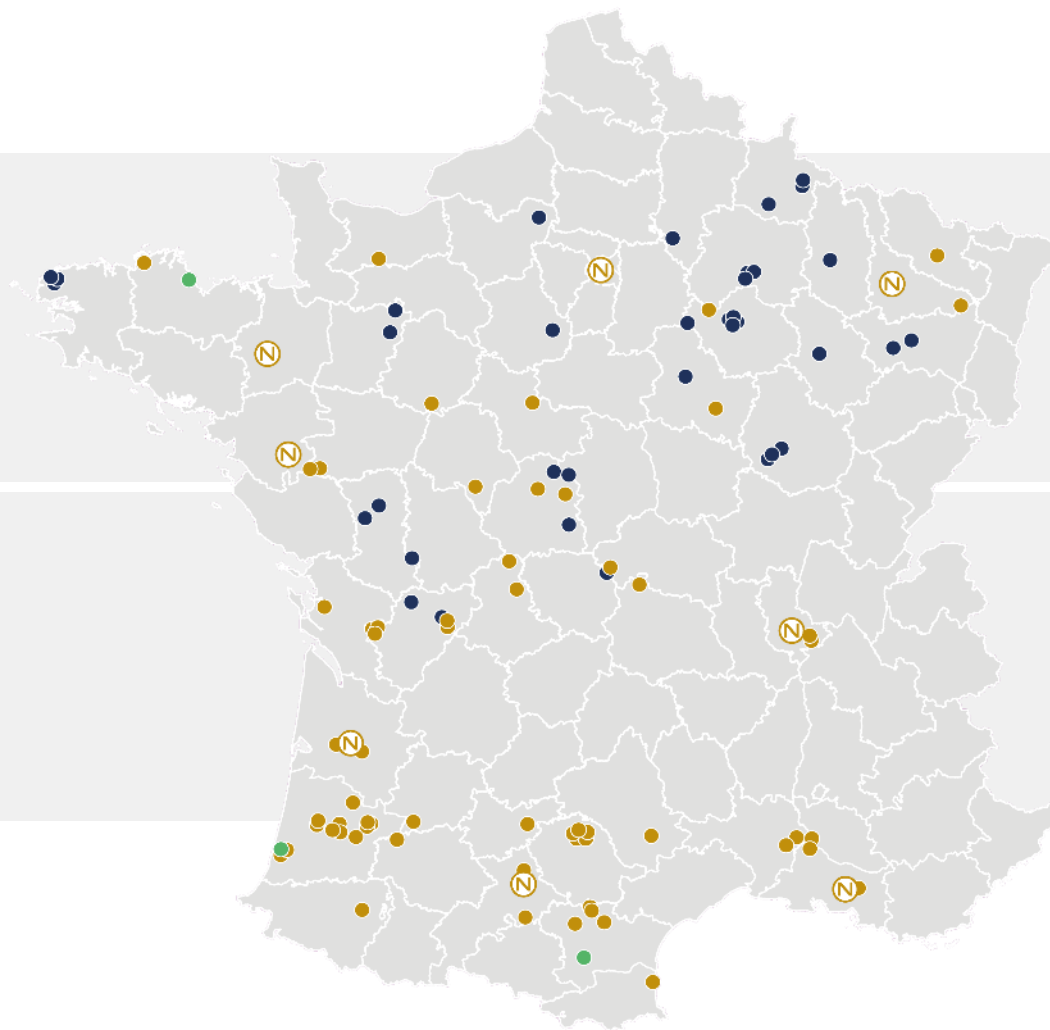


8 bureaux

Aix-en-Provence • Bordeaux
Lyon • Nancy • Nantes
Paris • Rennes • Toulouse

Puissance totale : 1,7 GW⁽¹⁾

Puissance totale en opération : 1 334 MW
Puissance totale en construction : 309 MW



Centrales en opération ou en construction